

Informations de base	
2018/2161(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement	
Subject 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	KAPPEL Barbara (ENF)	31/05/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive LANGEN Werner (PPE) LOONES Sander (ECR) CORNILLET Thierry (ALDE) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL) EICKHOUT Bas (Verts/ALE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	INTA Commerce international	LOONES Sander (ECR)	16/05/2018
	BUDG Budgets (Commission associée)	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	16/05/2018
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	MOSCOVICI Pierre	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/11/2018	Vote en commission		
29/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0415/2018	Résumé
16/01/2019	Débat en plénière		
17/01/2019	Décision du Parlement	T8-0043/2019	Résumé
17/01/2019	Résultat du vote au parlement		
17/01/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2161(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/13899

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE627.759	12/09/2018	
Amendements déposés en commission		PE628.693	12/10/2018	
Avis de la commission	INTA	PE625.387	15/10/2018	
Avis de la commission	BUDG	PE625.423	06/11/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0415/2018	29/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0043/2019	17/01/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)355		28/05/2019	

Rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement

2018/2161(INI) - 29/11/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport de Barbara KAPPEL (ENF, AT) sur le rapport annuel relatif aux activités financières de la Banque européenne d'investissement.

Les députés ont félicité la BEI pour les réussites de ces soixante dernières années, au cours desquelles elle a investi **1.100 milliards d'euros** et financé 11.800 projets dans 160 pays en sa qualité de premier emprunteur et bailleur de fonds du monde.

Ils ont souligné les possibilités qui s'offrent à la BEI de façonner les marchés conformément aux objectifs politiques de l'UE et ont reconnu sa capacité à investir de manière contracyclique afin de remédier au sous-développement et à la récession résultant de la crise financière et des difficultés d'accès des PME et des projets innovants au financement.

Ils ont souligné **le rôle important joué par la BEI en tant que banque de l'UE**, seule institution financière internationale entièrement détenue par les États membres de l'UE et entièrement guidée par les politiques et normes de l'UE.

Le rapport a demandé que les **activités de conseil** de la BEI soient renforcées et que celle-ci, de concert avec la Commission, les États membres et les institutions financières nationales officielles de promotion, s'attaque aux lacunes systémiques qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti des activités financières de la BEI.

Remarques générales: la commission parlementaire a salué les mesures prises par la BEI en vue d'améliorer la mesure de **l'incidence de ses investissements**, laquelle était auparavant uniquement appréciée à la lumière des volumes quantitatifs de financements octroyés. Elle exhorté la BEI à :

- porter une attention particulière au risque d'éviction des investissements privés à présent que les conditions économiques se normalisent;
- poursuivre les investissements dans les États membres afin de contribuer à la reprise de leur économie, en particulier dans les secteurs de l'innovation et des infrastructures, où le déficit d'investissement est particulièrement important.

Étant donné que près d'un tiers des financements de la BEI sont libellés en dollars, ce qui l'expose à d'éventuelles sanctions américaines, les députés ont demandé à la BEI de commencer à **réduire progressivement ses financements en dollars**.

Notant la possibilité que la BCE supervise ses opérations de prêt, les députés ont mis en garde contre l'impact potentiellement majeur que cela pourrait avoir sur la nature, le fonctionnement et la gouvernance de la BEI.

Environnement et développement durable : les députés ont salué :

- le fait qu'en 2017, la BEI a prêté **16,6 milliards d'EUR** à l'appui de ses objectifs en matière de politique environnementale et qu'elle s'est engagée à accorder plus de 25 % du total de ses prêts en faveur du climat dans tous ses domaines de politique publique, dépassant de 3,2 % son engagement initial ;
- la première émission, par la BEI, **d'obligations responsables** en matière de durabilité, pour un montant de 500 millions d'euros, qui seront consacrées à des projets à forte incidence visant à soutenir les objectifs de développement durable des Nations unies tout en conservant la confiance des investisseurs socialement responsables au moyen de normes rigoureuses de transparence et de commercialisation ;
- le fait que la BEI a atteint son objectif de **25 % de financements liés au climat** ;
- la création de l'initiative « **Smart Finance for Smart Buildings** », dont l'objectif est de rendre les investissements dans des projets d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels plus attrayants pour les investisseurs privés grâce à l'utilisation intelligente des subventions de l'UE comme garantie;
- le fait que la BEI a récemment commencé à investir dans le logement social.

La BEI est invitée à :

- maintenir les prêts à l'appui des objectifs de la **politique énergétique** européenne ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets liés au **changement climatique** et à la protection de l'environnement, compte tenu du fait que l'Union est l'une des signataires de l'accord de Paris, au titre duquel elle s'est engagée à réduire ses émissions d'au moins 40 % d'ici 2030;
- travailler avec les **petits acteurs du marché** et les coopératives communautaires pour regrouper les projets d'énergie renouvelable de petite échelle et leur permettre de réunir les conditions nécessaires à l'obtention d'un financement de la BEI;

PME et entreprises à capitalisation moyenne : les députés ont invité la BEI à soutenir les petites entreprises en leur accordant des prêts de moindre importance, afin d'avoir un impact plus important sur un échantillon plus large de l'économie européenne.

Responsabilité, transparence et communication : dans ce domaine la BEI est appelée à :

- réfléchir aux réformes nécessaires pour assurer la **démocratisation de sa gouvernance**, une transparence accrue et la durabilité de ses opérations ;
- maintenir une **discipline en matière de coûts**, maintenir une structure de gestion légère et efficace et veiller à ce qu'elle n'évolue pas vers une structure de gestion lourde au sommet ;
- prendre toutes les mesures nécessaires sur la base des enseignements tirés de l'expérience de l'EFSI et maximiser les résultats du prochain programme InvestEU, en accordant une attention particulière aux **inégalités régionales et sociales** et aux États membres les plus durement touchés par la crise économique ;
- poursuivre le renforcement de ses activités avec les **banques et institutions nationales de promotion** afin d'assurer le rayonnement et de développer davantage les activités de conseil et d'assistance technique, de manière à favoriser un équilibre géographique à long terme.

Les députés ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en place d'une Union des marchés des capitaux, ce qui permettra à la BEI de se concentrer sur les lacunes là où il y a des défaillances du marché et de financer des projets à haut risque.

Prêts à l'extérieur de l'UE: le rapport a souligné l'importance de développer la résilience économique dans les pays d'accueil et de transit en soutenant la création d'emplois et la construction des infrastructures nécessaires à la population locale, ainsi qu'aux populations déplacées.

Il a rappelé que les activités de la BEI doivent **refléter les politiques internes et externes de l'UE** et l'ont invitée à investir dans la transition environnementale dans les pays voisins de l'Est. Ils ont également demandé que le financement soit retiré pour les projets présentant des risques graves pour l'environnement et les ressources naturelles.

Politique fiscale: les députés se sont félicités des progrès accomplis par la BEI dans l'adoption des **normes les plus élevées** en vue de prévenir la fraude fiscale, l'évasion fiscale, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que l'évasion fiscale et la planification fiscale abusive, en appliquant pleinement les politiques et normes européennes. Ils ont demandé à la BEI de mettre fin à sa coopération avec les intermédiaires, les pays et les juridictions qui figurent sur la liste des juridictions non coopératives de l'UE en matière fiscale.

Brexit : les députés ont engagé les négociateurs du Brexit à parvenir à un **accord** concernant le passif du Royaume-Uni résultant de sa participation au portefeuille de la BEI, le remboursement de son capital libéré, le maintien des protections dont la BEI bénéficie au Royaume-Uni et de ses actifs dans le pays. Ils ont également souligné que la notation AAA de la BEI ne devait pas être affectée par le retrait du Royaume-Uni de l'UE.

Rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement

2018/2161(INI) - 17/01/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 316 voix pour, 118 contre et 82 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement.

Les députés ont félicité la BEI pour les réussites de ces soixante dernières années, au cours desquelles elle a investi 1.100 milliards d'euros et financé 11.800 projets dans 160 pays en sa qualité de premier emprunteur et bailleur de fonds du monde. Ils ont mis en avant la capacité de la BEI à façonner les marchés conformément aux objectifs stratégiques de l'Union et à investir afin de combler les retards de développement et de contrer la récession découlant de la crise financière, ainsi que de remédier aux difficultés d'accès aux financements que connaissent les PME et les projets innovants.

Quelque 700.000 PME devraient bénéficier d'un meilleur accès aux financements. Selon les estimations, les opérations du Fonds européen d'investissement stratégique (EFSI) ont déjà permis la création de 750.000 emplois, un chiffre qui devrait s'élever à 1,4 million en 2020, tandis que le plan Juncker a contribué à accroître de 0,6 % le PIB de l'Union, qui devrait bénéficier d'une croissance supplémentaire de 1,3 % d'ici 2020.

Le Parlement a demandé à la BEI de renforcer ses activités de conseil et, en collaboration avec la Commission, les États membres et les institutions financières officielles de promotion à l'échelle nationale, de combler les lacunes systémiques qui empêchent certaines régions ou certains pays de tirer pleinement parti de ses activités financières.

Poursuivre les investissements

Compte tenu du rôle positif joué par la BEI dans la réduction du déficit d'investissement, le Parlement a invité la BEI à investir davantage dans les États membres afin de contribuer à la reprise de leur économie, en particulier dans les secteurs de l'innovation et des infrastructures, où le déficit d'investissement est particulièrement important. Une attention particulière devrait être portée risque d'éviction des investissements privés à présent que les conditions économiques se normalisent.

Étant donné que près d'un tiers des financements de la BEI sont libellés en dollars, ce qui l'expose à d'éventuelles sanctions américaines, les députés ont demandé à la BEI de commencer à réduire progressivement ses financements en dollars.

Environnement et développement durable

Le Parlement a reconnu le fait qu'en 2017, la BEI a prêté 16,6 milliards d'EUR à l'appui de ses objectifs en matière de politique environnementale tout en consacrant au climat plus de 25% du total des prêts accordés dans tous les domaines relevant de sa politique publique, soit 3,2% de plus que ce qui avait été initialement prévu. Les députés ont notamment salué :

- la première émission, par la BEI, d'obligations climatiquement responsables, pour un montant de 500 millions d'euros, qui sera consacré à des projets à incidence élevée visant à soutenir les objectifs de développement durable des Nations unies ;
- la création de l'initiative « Smart Finance for Smart Buildings », dont l'objectif est de rendre les investissements dans des projets d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels plus attrayants pour les investisseurs privés grâce à l'utilisation intelligente des subventions de l'UE comme garantie;
- le fait que la BEI a récemment commencé à investir dans le logement social.

La BEI a été invitée :

- adopter une stratégie en matière d'énergie et à maintenir les prêts à l'appui des objectifs de la politique énergétique européenne ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets liés au changement climatique et à la protection de l'environnement ;

- travailler avec les petits acteurs du marché et les coopératives communautaires pour regrouper les projets d'énergie renouvelable de petite échelle et leur permettre de réunir les conditions nécessaires à l'obtention d'un financement de la BEI ;

- soutenir les entreprises de plus petite taille à l'aide de prêts de moindre envergure, afin d'obtenir des effets plus importants sur une section transversale plus large de l'économie européenne.

Prêts à l'extérieur de l'UE.

La BEI devrait conserver son rôle de premier plan dans la mise en place des futurs mécanismes de financement de l'Union à l'intention des pays tiers et maintenir ses activités de politique étrangère existantes, y compris par l'intermédiaire d'instruments tels que les mandats de prêt à des pays tiers.

Les députés ont rappelé que les activités de la BEI doivent refléter les politiques internes et externes de l'UE et l'ont invitée à investir dans la transition environnementale dans les pays du voisinage oriental de l'Union. Ils ont également demandé que le financement soit retiré pour les projets présentant des risques graves pour l'environnement et les ressources naturelles.

La BEI devrait renforcer considérablement le mécanisme d'assistance technique et de conseil financier aux autorités locales et régionales lors de la phase préalable à l'approbation des projets.

Politique fiscale

Le Parlement s'est félicité des progrès accomplis par la BEI dans l'adoption des normes les plus élevées en vue de prévenir la fraude fiscale, l'évasion fiscale, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que l'évasion fiscale et la planification fiscale abusive, en appliquant pleinement les politiques et normes européennes. Il a demandé à la BEI de mettre fin à sa coopération avec les intermédiaires, les pays et les juridictions qui figurent sur la liste des juridictions non coopératives de l'UE en matière fiscale.

Brexit

Les députés ont engagé les négociateurs du Brexit à parvenir à un accord concernant le passif du Royaume-Uni résultant de sa participation au portefeuille de la BEI, le remboursement de son capital libéré, le maintien des protections dont la BEI bénéficie au Royaume-Uni et de ses actifs dans le pays. Ils ont également souligné que la notation AAA de la BEI ne devait pas être affectée par le retrait du Royaume-Uni de l'UE.

Transparence

Le Parlement a invité la BEI et ses parties prenantes i) à réfléchir aux réformes qui s'imposent pour garantir la démocratisation de sa gouvernance, le renforcement de la transparence et la durabilité de ses opérations; ii) à intensifier ses efforts en matière de communication; estime qu'il est essentiel de dialoguer avec les citoyens de l'Union afin de mieux expliquer l'objectif de ses politiques.